

TRIMESTRIEL N°45 / 1^{er} trimestre 2018

Le numéro 2,50 €

Expéditeur : Paul Lefin UCW / Rue Surllet, 20 4020 LIEGE
BUREAU DE DEPOT LIEGE X / N°agr. P601169



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

COCORICO

Magazine
Du bilinguisme wallon



*Ma commune dit oui
aux langues régionales*

Service des langues régionales endogènes –

Fédération Wallonie Bruxelles

**Le journal du
bilinguisme wallon**

Editeur responsable :

Paul LEFIN

☎ **04/3426997**

Rue Surllet, 20

4020 Liège

Trimestriel tiré à 3500 ex.

Avec l'aide de la Fédération
Wallonie-Bruxelles et de la
Région Wallonne.

Avec le soutien du Conseil des
langues régionales endogènes

Numéro d'entreprise :

478.033.816

Siège Social et Rédaction :

Rue Surllet, 20

4020 LIEGE

☎ 04/342.69.97

E-mail : ucw@skynet.be

URL : www.ucwallon.be

Comité de rédaction :

Monique TIERELIERS

Christele BAIWIR

Joseph BODSON

Michel HALLET

Bernard LOUIS

Imprimerie AZ PRINT :

6, rue de l'Informatique

4460 Grâce-Hollogne

Tél. 04/364.00.30

ABONNEMENTS

4 numéros par an : 10 €

BE90- 0012-7404-0032

de

Walor UCW éditions

Marcel Slangen



Marcel Slangen nous a quittés le 16 décembre 2017, au terme d'une longue et pénible maladie.

Président du CRIWE et intervenant régulier pour l'enseignement du wallon au sein de l'Union Culturelle Wallonne, il était un des grands défenseurs de la langue et de la culture wallonnes.

Jusqu'à ce que sa maladie le lui permette, il était actif, notamment pour animer les Copin'rèyes (tables de conversation) et animateur du cabaret Tchanchès au Trianon.

Nous n'oublierons pas ses talents d'adaptateur pour « L'homme qui avait le soleil dans sa poche » de Jean Louvet (L'Ome k'aveû l'solo è s'potche) ou l'adaptation du Misanthrope de Molière (li he-djins).

Pour lui, il était hors de question d'adapter n'importe quoi.

Marcel écrivait à l'intention des apprentis du wallon en éditant avec le CRIWE « Droles di Biesses », un guide des expressions en wallon liégeois et même un cd Slam en wallon.

Marcel était donc un auteur, un militant et surtout un grand pédagogue.

Nous n'oublierons pas sa détermination de toujours bien faire les choses par un travail en profondeur.

C'était un homme de caractère, un maître de la langue, un professeur « étike » et surtout un humaniste qui nous manquera beaucoup.

**THEATRE WALLON COPRODUCTION
UCW-TRIANON-RTBF 2018**



**Prochaines diffusions sur la Trois-RTBF
dans l'émission « Wallons, Nous ! »**

18 AVRIL

**"Sint Djîle l'èwarant " de G. Simonis
Li Troupe Abaronnaise**

23 MAI

**"Herve n'est nin là" de Stéphane Mansy
Les Disciples de Chénier**

Gennaro TORNINCASA

Direction TV-UP Magazines . Producteur Délégué " Wallons, Nous !"

RTBF-MEDIA RIVES

Boulevard Poincaré.15 - B.4020 LIEGE

Tél: +32 (0) 43447365. Mobile: +32(0) 478 904853 .



Un auteur... une voix

Édition 2017

La finale du concours *Un auteur... une voix* a eu lieu le dimanche 3 décembre 2017 à *La Roulotte théâtrale* à Élouges. Le thème imposé cette année était La peur. 20 textes avaient été sélectionnés par le jury auteurs et, à 2 ou 3 exceptions près, ils furent interprétés ce jour-là en fin d'après-midi et en début de soirée. Toutes les régions semblaient représentées ; les textes étaient écrits en wallon et en picard.

À l'issue de la délibération du jury auteurs et de celle du jury interprètes, les lauréats suivants furent proclamés :

Prix auteurs :

Pascal Winberg pour son texte *Neooooon...*

Prix interprètes :

1^{er} prix : Maryse Colson (*Ine sogne sins fin d'Annick Fréson*)

2^e prix ex æquo : Christine Beugin (*Mais queu misère d'Alexandra Biebuyck*) et Pierre Lazard (*Alopécie androgénétique de Bernard Louis*)

En outre des mentions furent attribuées, dans la catégorie auteurs, à Michel Philippart pour *Èl tchôd fiêr*, et, dans la catégorie interprètes, à Christian Ladoe (pour *Vas-t'in de Pierre Noël*) ainsi qu'à Marie-Christine Degraeve pour *Neooooon...* de Pascal Winberg.

BL

UN AUTEUR... UNE VOIX RÈGLEMENT DU CONCOURS 2018

Article 1

Ce concours récompensera l'auteur d'un texte inédit et un(e) interprète. Le prix de l'un n'entraînant pas nécessairement le prix de l'autre.

Le texte devra être rédigé dans une des langues régionales endogènes de la communauté française (wallon, picard, lorrain, champenois).

La forme est libre mais le thème de cette année sera le mensonge. Mensonge, secret, omission, pieux mensonge, conséquences d'un mensonge, histoires de famille pleines de secrets et de mensonges, promesses non tenues ... Donnez libre cours à votre imagination.

Une dizaine de textes seront sélectionnés. (Le jury a la capacité de modifier ce nombre).

Les auteurs retenus se choisiront chacun(e) un(e) interprète qui viendra défendre leur oeuvre lors d'une finale publique qui aura lieu le 2 décembre 2018. La finale sera enregistrée et diffusée dans les émissions "la size wallonne", "Viva Wallonie" et "Hainaut-Rachènes".

Article 2

Chaque auteur ne peut envoyer qu'un seul texte.
Il comportera 20 lignes au moins, mais sa longueur ne devra pas excéder 4.000 caractères.

Article 3

Les envois seront reçus jusqu'au 30 juin 2018, le cachet de la poste faisant foi. Les textes seront envoyés en 6 exemplaires à l'adresse suivante :
Annie RAK – RTBF. Vivacité
Rue du gouvernement, 15. 7000. Mons

Article 4

Les envois ne porteront aucune mention permettant de reconnaître leur auteur.
Ils seront accompagnés d'une enveloppe fermée contenant le nom, l'âge, l'adresse de l'auteur et portant, comme seule indication le titre de l'œuvre.

Article 5

Les interprètes choisis par les auteurs auront plus de 15 ans.

Article 6

Le concours sera doté de nombreux prix en argent dans les deux catégories (auteur ... voix).

Article 7

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 8

Par leur participation au concours, les auteurs acceptent la mise en ondes et la diffusion éventuelle de leur œuvre par la RTBF ainsi que l'utilisation scénique ou la publication de leur texte.

Un concours organisé par Vivacité avec le soutien du Service des langues régionales endogènes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Crombel.

*Soutenez l'action de l'Union Culturelle Wallonne
en rejoignant les quatre mille abonnés de*

COCORICO

Magazine du bilinguisme wallon

4 numéros par an : 10,00 €

A verser sur le compte BE90-0012-7404-0032 de l'UCW Editions



LIVRES NOUVEAUX EN WALLON

Une chronique de Joseph Bodson

Roger Nicolas, *Récits champenois en Basse-Semois : Sugny Bagimont Bohan Membre et Corbion*, Roger Nicolas, Bd Dessus la Ville, 222, 5550 Sugny. tél: 061/500601. rogernicolas1@liive.fr

Ce n'est pas très souvent que nous avons l'occasion de rendre compte d'ouvrages en champenois – rappelons qu'il s'agit d'un groupe important de dialectes de la France du Nord, au même titre que le picard et le lorrain. D'autant plus que les récits recueillis ici, parfois recomposés par l'auteur, parfois reproduits tels que les interlocuteurs les ont prononcés, sont à la fois très nombreux et très variés. Ils sont accompagnés d'une traduction en français, qui rend la lecture plus aisée. Il faut cependant noter que le texte original est facilement compréhensible pour les habitués du wallon. Quelques différences fondamentales, auxquelles on se fait vite. Celles notamment que le Professeur Lechanteur les signale dans sa *Note sur l'écriture et la prononciation de certains sons*, en tête du livre.

Mais ce qui pour nous est le plus important, c'est l'image extrêmement fidèle de la vie de tous les jours, avec ses peines et ses joies, que nous offre ce livre. Le vrai miroir d'une société paysanne aux personnages hauts en couleur. Quelques sujets parmi les plus fréquents: l'affouage (adjudication

Récits champenois en Basse-Semois.

Sugny Bagimont Pussemange Bohan Membre Corbion.



Roger Nicolas

des parcelles de forêt aux habitants des villages pour leur permettre de s'approvisionner en bois), la nourriture (et la boisson, bien sûr) – car c'est un plaisir de l'existence, que l'on aurait tort de mépriser – et, tenant une place éminente, les souvenirs d'enfance. Des portraits, aussi, de personnages hauts

en couleurs, parmi lesquels pas mal de curés. Les terres, les paysages, les animaux, poissons compris. Les outils, les ustensiles. Et les femmes, bien sûr, de maîtresses femmes, qui n'ont pas leur langue en poche. Le tout forme un tableau très complet de la vie rurale en ce petit canton, où les gens n'ont pas du tout envie d'être confondus avec les Wallons.

Tenez, pour vous mettre l'eau à la bouche, voici Lu Tchitchon du bouladjî. Jean Tronçon. Corbion.

La Marie avot eû très bin dès pèmes. Ele avot fé dou tchitchon èt m'avot d'mandé d'li fère deûs galètes a tchitchon. A sôrtant, èle a pose yène s'è l'bôrd du la vitrine pou ovér l'uche pîs la galète ki lî tchwa s'lès pantoufes, dès pantoufes a pompons. Dj'é pri l'râclwâr pîs dj' »é rmîs l'tchitchon s'la galète. Ele n'è rin dît.

Le Rolan R. avot vnë kére in gatô d'anivèrsére. Avant, il avot passé tchû l'Brasseûr kére du la viande; il avot léchi l'cofe dovért pis il avot vnë kére le gatô a la crin.me frèche pîs lès galètes. Il avot rafroumé in tchè dins l'cofe ki s'avot catchî cand dj' »é vnë avè l'gatô.a la crin.me frèche pîs lès galètes.. il avot rafroumé in tchè dins l'cofe ki s'avot catchî cand dj' »é vnë avè l'gatô. Il è rvinë in pô après; l'gatô étot dins èn'état, d'la crin.me frèche

partout, dès crîjes pa-t-tavô, ou n'ôrot dit Verdun avè lès trous d'bombes. Dj'avos co in biscwît an rèsèrve. Dje l'é r'prinds pîs dj'lé rarandjî en vitèsse.

La compote de pommes chez le boulanger.

Marie avait récolté beaucoup de pommes et après en avoir fait de la compote, m'avait demandé de lui faire deux tartes. En sortant, elle en pose une pour ouvrir la porte mais la tarte se renverse sur ses pantoufles, des pantoufles à pompons. J'ai pris un racloir, j'ai retiré la compote et l'ai redéposée sur la tarte; elle n'a rien dit!

Roland était venu prendre livraison d'un gâteau d'anniversaire mais auparavant, il avait acheté de la viande à la boucherie. Il avait laissé le coffre de la voiture ouvert pour y déposer le gâteau à la crème fraîche t l'avait refermé sans se rendre compte qu'un chat y avait trouvé refuge. Il est repassé à la boulangerie par la suite pour me ptésenter les dégâts, un gâteau saccagé avec de la crème et des cerises dispersées en tous sens; on aurait dit Verdun et ses trous de bombes. Heureusement il me restait un gâteau en biscuit que j'ai prestement décoré pour le dépanner.

Voilà. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture...et bon appétit!

Joseph Bodson

« Ma commune dit oui aux langues régionales »

Lancement d'un nouveau label en Fédération Wallonie-Bruxelles

Signature des conventions de labellisation entre la Ministre de la Culture Alda Greoli et les premières communes concernées le 1^{er} mars 2018 au grand grenier (Namur)

Le projet « Ma commune dit oui aux langues régionales » a pour objet la création d'un label et la constitution d'un réseau de communes s'engageant à mettre en œuvre une série d'actions concrètes en faveur des langues et cultures régionales présentes sur leur territoire.

Promouvoir sur le plan local la pratique des langues régionales et sauvegarder le patrimoine culturel multiséculaire dont elles sont les vecteurs, telles sont les missions du Service des langues régionales endogènes de la FW-B qui a initié le projet. La convention de labellisation proposée à la signature des communes présente un large éventail d'actions à décliner en fonction de la situation sociolinguistique et culturelle de chaque entité. En choisissant les actions qu'elles désirent développer sur leur territoire, les communes peuvent agir en parfaite adéquation avec leurs spécificités locales. Grâce à ce label, elles peuvent recevoir un accompagnement, des conseils,

des contacts et des informations linguistiques afin de mener à bien les différentes actions retenues. Plusieurs communes ont fait part de leur vif intérêt pour cette convention. Celles de Blegny, Durbuy, Charleroi, Gesves, Gerpinnes, Huy, Liège, Malmédy, Namur et Sivry-Rance ont déjà fait acter le choix des différentes actions par leur collège communal.

Genèse et contexte

Ce projet s'inspire d'initiatives similaires concluantes, qui ont été menées notamment en France en faveur de l'alsacien (opération « Ma commune dit Ja ! »), de l'occitan (label « Òc per l'occitan) ou du breton (opération « Ya d'ar brezhoneg/Oui à la langue bretonne »). Il repose sur deux éléments principaux :

1. une convention proposée à la signature des communes listant 36 actions possibles réparties suivant les domaines suivants : communication, culture, enseignement, signalétique,

tourisme et vie économique ;

2. un label octroyé par un Comité de labellisation aux communes qui s'engagent à mettre en œuvre au moins 15 actions parmi celles listées, dont au minimum deux dans chacun des domaines cités.

Les mesures concrètes mises en œuvre dans les communes labellisées sont de quatre ordres :

1. Promouvoir la communication en langue régionale endogène (LRE) entre l'administration communale et les citoyens ;

2. Promouvoir des activités culturelles en langue régionale endogène et mettre gratuitement à disposition des citoyens des équipements permettant d'organiser des activités culturelles en LRE.

3. Assurer une transmission des langues régionales endogènes aux générations futures à travers le soutien aux organisations en LRE, la mise en place de cours de langues, le soutien aux tables de conversation et aux ateliers d'écriture en LRE, etc. ;

4. Enfin, favoriser la visibilité des langues régionales endogènes à travers le tourisme et la vie économique des communes (ex : signalétique touristique en LRE,

étiquettes de produits locaux en LRE, toponymie bilingue, parcours touristiques bilingues, publications en LRE)

Chaque commune est libre de choisir les actions qu'elle désire mettre en place selon les initiatives déjà présentes sur le territoire et celles qui le seront très prochainement.

Porteurs du projet

Le Service des langues régionales endogènes de la FW-B a élaboré ce projet avec un groupe d'experts et avec l'assentiment de la Vice-Présidente de la FWB, Ministre de la Culture et de l'Enfance, Alda Greoli. Le projet a nécessité la création d'un

Comité de labellisation dont le secrétariat est assuré par le Service des langues régionales endogènes. Ce Comité de labellisation est chargé d'examiner les conventions entre les communes et la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de l'attribution ou non des labels « *Ma commune dit awè/oyi/ayi/etc. !* ». Ce Comité est composé d'un ou des représentant(s) officiels de :

- la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de la Culture)



- le Conseil des langues régionales endogènes
- asbl. èl Mòjo dès Walons
- l'Union des Villes et Communes de Wallonie
- l'Association des Provinces Wallonnes
- le Commissariat général au tourisme
- les bourgmestres des différentes communes labellisées

- un catalogue d'associations et de personnes ressources dans le domaine des langues régionales endogènes ;
- un répertoire d'artistes et de spectacles dans le domaine des langues régionales endogènes ;
- un modèle de version locale adaptée de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;
- une promotion, en format papier et/ou numérique, des activités qu'elle développe en faveur des LRE ;
- un annuaire actualisé annuellement des Communes labellisées et un inventaire de leurs actions (sous formats papier et numérique).

Ambitions

La mise en place de ce label est synonyme de commencement pour le projet « Ma commune dit oui aux langues régionales ». Les communes seront accompagnées dans la mise en place concrète de leurs actions. En effet, les services offerts gratuitement par le Service des langues régionales endogènes de la FW-B aux communes disposant du label sont les suivants :

- un service d'information linguistique;
- une bibliothèque de référence;
- des conseils en signalétique bilingue et en toponymie;
- des conseils pour créer des cours, des ateliers, des visites guidées;
- un service de traduction de textes courts;

Le label octroyé sera évalué tous les trois ans à l'aune des actions effectivement réalisées.

Par ailleurs, de nombreuses autres communes sont appelées à être labellisées dans les prochaines années. En effet, cette initiative vise à être reproduite partout où les pouvoirs locaux sont soucieux de préserver leur patrimoine culturel et linguistique à l'heure où les langues minoritaires sont mises en danger par une mondialisation toujours plus grande.

Vidéo de l'Unesco Les langues ça compte !

<https://www.youtube.com/watch?v=DKwePfJv10U>

Site internet : www.macommuneditoui.cfwb.be

Contacts :

Cabinet de la Ministre Alda GREOLI : Jérôme HARDY – 0497 54 02 51 – jerome.hardy@gov.cfwb.be . Fédération Wallonie-Bruxelles - Administration générale de la Culture – Service des langues régionales endogènes: Alix DASSARGUES - 02/413.21.14 – alix.dassargues@cfwb.be

Un code postal en wallon

Désormais, les Wallons ont leur Code Postal.

Pour que tous les Wallons connaissent le nom des villes et villages de Wallonie.

L'Union Culturelle Wallonne est heureuse de vous présenter le Code Postal Wallon. Un outil inédit, attendu par beaucoup de Wallons dès lors qu'il constitue l'une des expressions concrètes de leur langue régionale. *Lidje, Châlèrwè, Nameur* mais aussi *Rdû, Djèrpène, Doû* sont autant de repères géographiques vivaces du quotidien des habitants de la Wallonie.

Et c'est parce qu'il y avait nécessité de préserver le patrimoine toponymique de la Wallonie que la Commission Langue de l'Union Culturelle Wallonne a travaillé pendant plusieurs années à collecter les informations nécessaires à pouvoir présenter ce type d'ouvrage. Un véritable travail de fourmi !

Pour ne pas dérouter l'utilisateur habitué aux productions de *La Poste*, l'ouvrage se présente sous forme de brochure agrafée dans laquelle on trouve le nom officiel de la commune classé par ordre alphabétique; en vis-à-vis, sa traduction en langue régionale et son code postal.

Cet ouvrage doit constituer une des références importantes pour tous les Wallons soucieux de préserver et de promouvoir leur richesse linguistique.



Union Culturelle
Wallonne

Prix de la Ville de La Louvière 2018

Nous voici déjà à la troisième édition de notre concours biennal. Notez bien que, au nom de l'alternance, il sera dédié, cette année à la poésie. Nous vous invitons à (re)découvrir le règlement ci-dessous et vous remercions de bien vouloir le transmettre *Urbi et Orbi*.

1. Un concours littéraire en langues régionales endogènes intitulé « Prix de la Ville de La Louvière » a été créé à l'initiative de l'association littéraire « Lès Scriveûs du Cente » et du Centre Culturel Régional du Centre.
2. Ce concours est ouvert aux langues régionales endogènes romanes de la Région wallonne (wallon, picard, champenois, gaumais...) et s'adresse alternativement aux poètes et aux prosateurs. Cette année : POÉSIE.
3. Les œuvres seront présentées en cinq exemplaires ; elles seront dactylographiées avec soin ou imprimées ; elles ne pourront avoir fait l'objet d'aucune récompense et devront être inédites ou avoir été publiées après le 31 décembre 2015.
4. Un minimum de 15 (quinze) poésies est exigé.
5. L'emploi de l'orthographe Feller est souhaité.
6. Les œuvres seront envoyées ou déposées contre accusé de réception au secrétariat des Scriveûs du Cente : Christian QUINET, 20 rue de la Résistance – 7100 La Louvière pour le 15 mai 2018 au plus tard. Le participant indiquera clairement ses nom, prénom et adresse complète.
7. Un jury de cinq membres est désigné par les Scriveûs du Cente et le Centre Culturel Régional du Centre. Ce jury se réunira au-delà du 15 mai afin de délibérer après examen des œuvres présentées.
8. Un Premier prix d'un montant de 1500 (mille cinq cents) € sera attribué au vainqueur du concours. Un second prix « Coup de Cœur » de 750 (sept cent cinquante) € sera décerné à une autre œuvre ayant séduit le jury. La remise des prix et proclamation des résultats auront lieu en septembre 2018, dans le cadre des Fêtes de Wallonie, à La Louvière.
9. Tout cas non prévu par le présent règlement et toute contestation née de son application seront tranchés sans appel, sur rapport du jury, par les Scriveûs du Cente et le Centre Culturel Régional du Centre désormais dénommé : CENTRAL.



La Louvière. Plaque commémorative de la naissance de la revue « El Mouchon d'ania ».



XXV^e Congrès de L'A.L.C.E.M. Association pour les Langues et Cultures Européennes Menacées



HISTOIRE

En 1965 a été créée l'AIDLCEM (Association Internationale pour la Défense des Langues et Cultures Menacées) dont l'objectif premier était de travailler pour la défense des langues et cultures menacées. Cela impliquait un travail consacré à leur reconnaissance, leur dignification, leur respect et leur promotion.

24 congrès ont été organisés entre 1965 dans différents pays d'Europe, principalement, dans des zones où il existe les langues minorisées et menacées de disparition.

Après la refondation de l'Association, qui a eu lieu à Marseille (France) en décembre 2012, sa nouvelle dénomination est ALCEM (Association pour les Langues et Cultures Européennes Menacées).

Cette année le congrès, pour sa 25^{ème} édition, va se tenir à Nice (France), les 20, 21 et 22 juillet 2018.

OBJECTIFS

L'objectif majeur du congrès est d'attirer l'attention sur les langues menacées, devant la société et surtout devant les autorités compétentes. D'autres objectifs sont : faire connaître la situation dans laquelle certaines langues menacées continuent à vivre en Europe ;

Express 19

II / 2018

Apart. 0092 E-33080 Uviéu/Oviedo
alcemaidlcm@hotmail.com

assurer les liens entre les représentants, les locuteurs et les spécialistes de différentes langues minoritaires européennes ; connaître les actions mises en place pour d'autres langues ; travailler ensemble pour la reconnaissance, la signification, la dignification et la promotion des langues menacées en essayant d'éviter leur disparition et en procurant un usage plus répandu et une connaissance plus ample. finalement, et bien entendu, profiter pour revendiquer des actions positives de politique linguistique pour toutes les langues menacées.

THÈME DU CONGRÈS

**Langues et cultures
minoritaires, quel avenir?**

LANGUES DE TRAVAIL

Français, espagnol, anglais



PROGRAMME

Vendredi 20 juillet 2018

14h: Accueil des participants au MAMAC (Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain de Nice; Place Yves Klein)

16 h : Discours d'inauguration par le représentant du Maire de Nice et le Président de l'ALCEM dans l'auditorium du MAMAC.

16 h 30: Vin d'honneur offert par la Ville de Nice (dans le petit espace privé accessible depuis

l'auditorium)

17 h 30 : Conférence sur Nice (son histoire, sa langue) par Michel Compan.

18 h 30 : Rapports des minorités; présentation et dépôt des résolutions.

20 h : Fin de la séance

Soirée libre (pour ceux que cela intéresse nous serons en plein Festival de Jazz de la Ville de Nice).

Samedi 21 juillet 2018

9 h 30 : Accueil des participants au MAMAC

10 h à 12 h : Ouverture du colloque : **Langues et Cultures Minoritaires, quel avenir? :**

Communications et table ronde.

12 h: Déjeuner libre.

14h à 17 h: Colloque suite : Communications et table ronde (au MAMAC).

17 h 15: Discussion et approbation des Résolutions des différentes minorités suivies de l'Assemblée générale de l'ALCEM. (au MAMAC)

18 h 30: Fin des travaux.

20 h 15: Spectacle au théâtre Francis Gag dans le Vieux Nice (durée 1h30 – théâtre, danses et chants niçois. Spectacle proposé et offert par la Fédération des Associations du Comté de Nice membre de l'ALCEM).

Dimanche 22 juillet 2018 : Excursion à Menton (près de la frontière italienne)

9 h 30: Départ de l'excursion à Menton, (arrêt au Trophée d'Auguste à la Turbie et visite commentée du Jardin Maria Serena).

12h: Réception à la Villa Maria Serena par la ville de Menton.

13 h: Déjeuner au casino de Menton.

15h: Visite guidée de Menton par le Majoral du Félibrige Jean-Louis Caserio et visite du Musée Cocteau.

18 h : Retour à Nice.

INSCRIPTION

L'inscription est individuelle et nominative. Elle est gratuite. Ceux qui voudront participer à l'excursion du dimanche devront effectuer un virement de 50 € sur le compte de l'ALCEM (transport, visites et repas compris)

ALCEM:

IBAN FR76 3000 3031 4000 0508 1571 777

/ BIC : SOGEFRPP

Le bulletin d'inscription est à renvoyer par courrier électronique à :

getmo.desecot@wanadoo.fr

ou par courrier postal à :

Gilles Désécot- Trésorier de l'ALCEM – Villa Nylecoj – 285 Chemin de l'Olivette – 06160 – Juan-les-Pins – France

HEBERGEMENT:

Chaque congressiste réservera lui-même son hébergement.

L'Hôtel Ibis Styles Nice Vieux Port propose des conditions préférentielles aux congressistes pour la durée de leur séjour

- 109,00 € par nuit la Single pour 1 personne par nuit

- 119,00 € par nuit la Double pour 2 personnes
Ce tarif inclut la chambre, le petit déjeuner buffet froid ainsi qu'une connexion WIFI haut débit dans tout l'établissement.

La taxe de séjour est à 1,50€ par personne et par jour en supplément.

Conditions de règlement :

- Les clients doivent contacter l'hôtel et demander le tarif spécifique sous le code "ALCEM"

- Ils doivent fournir à l'hôtel leurs coordonnées téléphoniques ainsi qu'une carte de crédit en garantie afin de bénéficier du tarif ALCEM

- Le paiement se fera sur place à l'arrivée des clients.

Conditions d'annulation:

- Pas de frais pour une annulation avant 18h00 un jour avant la date d'arrivée

Contact et adresse de l'hôtel:

Marie-France Nieto Assistante de direction

IBIS STYLES NICE PORT

8 rue Emmanuel Philibert - 06300 Nice - France

Tél.: +33 (0)4 92 00 59 00 - Fax : +33 (0)4 92 00 59 09

H6991@accor.com

ibisstyles.com - accorhotels.com

Vous pouvez aussi trouver des hébergements en consultant le site de l'Office de Tourisme de NICE à l'adresse Internet : <http://www.nicetourisme.com/>

*** Pour des raisons d'efficacité organisationnelle, les assistants doivent avoir rédigé les résumés de leurs interventions sur la situation des minorités et les textes des résolutions au début du congrès pour les livrer le vendredi 20 juillet.**

Présentation **CD du 18/01/2018.**



Mesdames, Messieurs, chers invités,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir accepté notre invitation et de vous souhaiter par la même occasion , une très heureuse année 2018.

Nous remercions également Madame Nathalie Linnertz ou Chouchou pour les plus intimes, de nous accueillir dans son très bel établissement, ici au Carpe Diem.

C'est donc après les 3 premiers CD, donc "tchansons d'role" , "vos nos r'là c'on côp" et "one bone ribote" que nous vous présentons ce 4^{ème} opus intitulé " Nos-èstans fîrs "

C'est toujours en faisant appel à un ancien accompagnateur de rôles, Mr Karli Colonérus que nous avons donc eu la possibilité de mettre en boîte 13 nouveaux morceaux avec la particularité de contenir 12 compositions, le 13^e étant une reprise...

Vous pourrez donc découvrir 10 morceaux chantés dont 2 écrits en 1955 par Monsieur Robert Counson, morceaux en français car c'est les versions originales et 3 bonus en "instrumental".

Chaque protagoniste a été mis à contribution, et nous tenons , bien sûr, à les remercier de tout coeur car, vous le savez, toutes et tous, un tel projet ne sait aboutir sans un réel travail de fond.

Nous avons tout d'abord les compositeurs: Messieurs Sylvain Michel et Karli Colonérus; ensuite, et si on peut les nommer ainsi, les "paroliers" : Madame Anne Delhasse, Monsieur Didier Bruyère et moi-même; et enfin pour finir les chanteurs qui ont également donné beaucoup de leur temps:

Messieurs Didier, Michaël et Martin Bruyère , ainsi que nos choristes

Mesdames Anne Delhasse, Céline Karthausser et Christine Siquet.

L'illustration de la pochette de notre CD a été réalisée, quand à elle, par Mademoiselle Lally Debras.

Nous tenons également à préciser que le but premier du CD, comme les 3 autres d'ailleurs, est de pouvoir continuer à écouter ou à ré-écouter ces morceaux, qui, pour la plupart, ont été écrits pour des rôles de carnaval, sans que ceux-ci ne tombent, irrémédiablement, dans l'oubli.

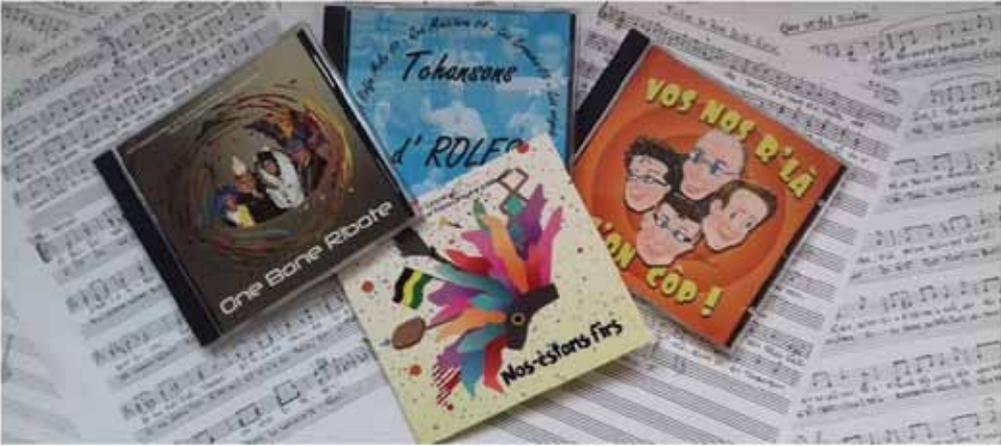
Nous souhaitons également à souligner que cet enregistrement a été réalisé sans prétention aucune, tout en sachant que nous sommes des chanteurs amateurs, et que nous avons pris beaucoup de plaisir lors de toutes ces prises " musicales " .

Maintenant, avant d'écouter quelques morceaux du CD en prenant le verre de l'amitié, Je voudrais encore ajouter ces quelques mots: Soyons fiers de notre culture, de nos traditions, et surtout de notre beau folklore wallon ! Vive nosse Cwarmê et vive Mâm'dî !!

A vosse santé !

Nouveau CD « Nos-èstans fîrs » (13 titres)

En vente au prix de 10€



Contacts : Didier Bruyère : 0475 578357 - Fabien Bruyère 0496 304590

Au « Malmundarium ou au café Carpe Diem

Les CDs précédents sont toujours disponibles au prix de 15€.



Prix de littérature en picard 2018

IL EST BIEU MIN PICARD !
ACATEZ MIN PICARD !



Concours littéraire ouvert à tous les écrivains de langue picarde (picard, chtimi, patois du nord). Textes à envoyer pour le 01/03/2018. Remise des prix à la Maison de Jules Verne (Amiens) le 26/05/2018. Les textes doivent être inédits (sauf pour les pièces de théâtre) et en langue picarde (nouvelles, contes, extraits de roman, pièces de théâtre ou poèmes en prose (36000 caractères environ maximum, sauf pour le théâtre). Pour l'édition 2018, le Prix de littérature en picard propose un prix supplémentaire sur le thème « Il est bieu min picard ! Acatez min picard ! ».

Les textes sont à adresser à l'Agence régionale de la langue picarde,
Prix de littérature en picard, 4 rue Lamarck, 80000 AMIENS - France.
Renseignement : www.languepicarde.fr ou (+33) 03 22 71 17 00



Région
Hauts-de-France

Prix de littérature en picard 2018



Concours littéraire ouvert à tous les écrivains de langue picarde (picard, chtimi, patois du nord).

Textes à renvoyer pour le 1er mars 2018.
Remise des prix à la Maison de Jules Verne,
à Amiens, le samedi 26 mai 2018.

1^{er} prix 200 € - 2^e prix 120 € - 3^e prix 70 €
Les textes primés seront publiés

Pour son édition 2018, le Prix de littérature en picard propose
un prix sur le thème « Il est bieus min picard ! Acatez min picard ! »

Les textes sont à adresser à :
l'Agence régionale de la langue picarde, Prix de littérature en picard,
4 rue Lamarck, 80000 AMIENS – France.

Extraits du règlement

- L'objectif de ce concours est de susciter une dynamique de création dans le domaine de la littérature en picard (qu'on appelle souvent patois, rouchi ou chtimi dans le Nord-Pas-de-Calais).
- Les textes présentés doivent être écrits en picard, être inédits et n'avoir jamais été publiés. Il doit s'agir de nouvelles, ou de contes, ou d'extraits de romans, ou de poème en prose ou de petites pièces de théâtre.
- Aucun sujet n'est imposé. Un auteur peut présenter plusieurs textes, qui devront faire l'objet d'envois séparés mais il ne pourra être primé qu'une seule fois.
- L'utilisation d'un pseudonyme ou d'une fausse identité est interdite.
- Les textes devront être accompagnés de leur lexique picard-français.
- Aucune orthographe n'est imposée.
- Le concours récompensera au minimum trois auteur(s) pour le prix littéraire. À ce prix viendront s'ajouter en 2018 un prix du conte, du théâtre et un prix sur le thème « Il est bieus min picard ! Acatez min picard ! »
- Pour le prix « Il est bieus min picard ! Acatez min picard ! », l'auteur devra mentionner sur l'enveloppe « Prix spécial ».
- Toutes les variantes de la langue picarde sont acceptées. L'originalité du sujet ainsi que la qualité de la langue utilisée seront des critères déterminants pour le jury.
- Les textes seront dactylographiés, ne dépasseront pas 12 pages A4 de 36 000 signes (sauf pour le théâtre) et seront envoyés en cinq exemplaires strictement anonymes. Le jury est souverain pour apprécier la longueur d'un texte recevable au concours.
- Les textes présentés seront accompagnés d'une enveloppe anonyme cachetée contenant le titre du texte et les coordonnées de l'auteur. Cette enveloppe comportera comme seule mention le titre du texte.
- Les participants acceptent que leur texte, primé ou non, puisse faire l'objet d'une publication par les organisateurs

Règlement déposé chez SCP MARGOLLE-BARBET,
Maître Jérôme BARBET, 4 rue du Général Lederc, 80000 Amiens France

Renseignements et informations :

(+33) 03 22 71 17 00 www.languepicarde.fr

L'Espace Arthur Masson a le plaisir de vous annoncer la sortie du recueil d'anecdotes :

Ça s'est passé à Trignolles, un siècle d'anecdotes sur Treignes C'est-arrivé à Trignolles, in siècle dè vilâdje pou l'racontér à l'chêje

L'auteur du recueil est Maurice Colot, l'adaptation en wallon est faite par Philippe Antoine, les dessins sont réalisés par Jacques Raes.

Les anecdotes vous immergeront au coeur de nos campagnes au vingtième siècle...

Qui est Maurice Colot ?

Personnage folklorique, Maurice incarnait parfaitement le Toine Culot à l'Espace Arthur Masson.

« Jeune retraité », Maurice nous laisse un beau souvenir sur l'histoire de Treignes, son village natal dans lequel il s'est toujours investi.

Qui est Philippe Antoine ?

Pour ce véritable passionné de wallon, cette langue est proche du vécu et des situations qu'elle raconte...

Philippe Antoine est aussi l'auteur du « Dictionnaire du wallon du Viroin et de sa région ».

Qui est Jacques Raes ?

Dessinateur de formation, Jacques Raes a réalisé de nombreuses

productions pour divers albums, sans compter des dessins pour l'Espace Arthur Masson. Jacques Raes est aussi le créateur du Coq Charly, effigie de l'émission « Jeux sans Frontières » de 1980.



Infos pratiques :

Prix de vente du recueil, édité par l'Espace Arthur Masson : 12 euros

Points de vente du recueil :

- Espace Arthur Masson : à l'accueil ainsi qu'en ligne via www.espacemasson.be ;
- Ecomusée du Viroin, Musée du Malgré-Tout et CFV3V à Treignes ;
- Centre culturel régional « Action Sud » à Nismes ;
- Office du Tourisme de Viroinval à Nismes ;
- librairies de Nismes, Chimay, Couvin, ...

Horaire de l'Espace Arthur Masson : de 10h à 17h en semaine. De 10h30 à 18h le week-end, jours fériés. Ouvert tous les jours en juillet et août.

Attention : fermé jusqu'au 31 janvier 2018 (sauf pour les groupes sur réservation).

Contact : Espace Arthur Masson : 060/39 15 00.



L'Union Culturelle Wallonne organise la remise du Prix Jean Van Crombrugge

Article premier

Le prix de la Fondation Jean Van Crombrugge pour la Culture Wallonne est destiné à encourager les recherches qui enrichissent la connaissance ou le développement des langues régionales de la Wallonie.

Sont pris en considération les travaux rédigés en langue française et/ou en langue régionale et qui concernent l'enseignement du wallon, du picard, du gaumais ou du champenois.

Article 2

Le prix est attribué à une personne physique travaillant seule ou en équipe. Un prix annuel de 1250 euros est destiné à récompenser un mémoire de fin d'études de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire présenté au cours des deux années qui précèdent l'attribution du prix. D'autres travaux reconnus de qualité équivalente peuvent être pris en considération.

Article 3

Pour être recevables, les candidatures sont introduites par écrit, à tout moment, auprès du Secrétariat de l'Union Culturelle Wallonne – 20 Rue Surlet à 4020 LIEGE. Elles sont accompagnées d'un premier exemplaire du travail et d'un texte d'une page dactylographiée justifiant la candidature. Les travaux ne seront pas rendus.

Article 4

Les travaux déjà couronnés par un prix d'un montant équivalent ou supérieur ne seront pas pris en considération.

Article 5

Le Conseil d'administration de l'Union Culturelle Wallonne se prononce sans appel sur la recevabilité des candidatures.

Il notifie sa décision par écrit aux candidats. Les candidats retenus font parvenir dans les quinze jours quatre exemplaires supplémentaires de leur travail. Le Conseil d'administration remet à un Jury les travaux jugés recevables.

Article 6

Les travaux sont jugés par un jury pluridisciplinaire présidé par un administrateur de l'Union Culturelle Wallonne. Le jury comprend en outre quatre personnalités wallonnes de renom scientifique. Le Jury décide à la majorité simple.

Article 7

Le jury peut décider de ne pas attribuer le prix ou de le partager entre plusieurs lauréats.

Article 8

Le lauréat du prix est proclamé au cours d'une séance publique de l'Union Culturelle Wallonne.

Article 9

L'Union Culturelle Wallonne pourra favoriser sous diverses façons la publication du travail primé. En cas de publication, la mention «Prix Jean Van Crombrugge pour la Culture Wallonne» figurera sur la page de titre.

Article 10

Le prix n'est attribué qu'une seule fois au même candidat.

Article 11

Toute question liée à l'application du présent règlement est tranchée souverainement par le Conseil d'administration de l'Union Culturelle Wallonne.

Secrétariat de l'Union Culturelle Wallonne : Paul LEFIN, Président. Rue Surlet 20 - 4000 Liège
Tél : 04/342.69.97. E-mail : ucw@skynet.be

**THEATRE
COMMUNAL
WALLON**

PUBLICITE PAYANTE

Le TRIANON

20, rue Surlet - 4020 - LIEGE

Samedi 21 avril 2018 à 19H30
Dimanche 22 avril 2018 à 14H30

Insi va l'amour

Opérette en trois actes
De
POL TRESA

location du mercredi au vendredi de 12h. à 17h.

Tél : 04 / 342 40 00

e-mail : reservation.trianon@hotmail.be



Avec l'aide de la Communauté Française, service du Théâtre, de la Région Wallonne, Des Affaires Culturelles de la Province et de la Ville de Liège ainsi que des Communes d'Ans, Awans, Bassende, Beyne-Heusy, Blégny, Flémalle, Hérisal, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Trooz, Visé.

Porteur responsable Paul LEFFIN, Rue Surlet, 20, 4020 Liège. Action culturelle exempt de timbre

Concours de néologismes – les Noûmots

Des mots pour dire la Wallonie d'aujourd'hui

- **Note d'orientation :**

Pourquoi créer de nouveaux mots dans une langue régionale ?

Une langue, pour que son avenir soit assuré, doit être employée dans les secteurs où se joue l'avenir de la société. Cela présuppose que son vocabulaire soit adapté à ces secteurs et s'enrichisse de nouveaux mots pour désigner des réalités nouvelles.

Les langues régionales de la Wallonie ne sont plus adaptées à certains domaines de la vie sociale et doivent emprunter de nombreux termes au français (ou à l'anglais). Il est loin le temps où le français empruntait au wallon, par exemple dans le vocabulaire de la mine.

Comme toute langue, le wallon, le picard, le gaumais et le champenois disposent des ressources nécessaires pour s'adapter à la réalité contemporaine. Mais il convient de créer, dans ces langues, des mots qui disent cette réalité.

Comment créer de nouveaux mots dans une langue régionale ?

1. Nouveaux mots et nouveaux sens¹

La création de nouveaux mots dans une langue peut se faire de diverses manières. Schématiquement, on peut distinguer des néologismes de forme et des néologismes de sens.

Les néologismes de sens consistent à donner un sens nouveau à un mot existant. Au départ du nom féminin *clignète* qui signifie « clin d'oeil », on peut proposer une nouvelle acception, comme « émoticône », en référence au clin d'oeil représenté par l'émoticône. La forme du mot *clignète* n'est pas modifiée, mais sa signification est élargie. Un autre exemple est le nom *djèrmon* (*djârmon*, etc.) qui désigne initialement le « germe » (d'une plante), mais qui se voit doté d'un nouveau sens : « start-up ; jeune pousse ».

Les néologismes de forme sont des mots créés au départ de divers procédés formels. Parmi ceux-ci, les plus fréquemment utilisés sont les préfixations et les dérivations. Au départ d'un mot existant, on ajoute un préfixe ou un suffixe. Ainsi, à partir du nom *manche* « manche », on peut créer le verbe dérivé *amantchi* (*èmantchi*, etc.), littéralement « em-manch-er ». Mais aussi *amantcheûre* (*èmantcheûre*, etc.), littéralement « em-manch-ure ».

Un autre mode de création consiste à associer deux mots existants en une nouvelle unité lexicale. Ainsi *guigne-djins*, littéralement « épie-gens », pour désigner des caméras de surveillance. Ou *moute vôte* (*mousse vôte*, *mostère vôte*, etc.), littéralement « montre-chemin » pour désigner le GPS. Le procédé peut aller jusqu'au mot-valise.

Certaines créations combinent plusieurs des procédés décrits ci-dessus. Par exemple, le nom *zûna*, pour désigner le buzz (*fê do zûna*). On part du verbe *zûner* « émettre un bourdonnement », auquel on ajoute le suffixe -a (néologie formelle) et on modifie le sens initial du verbe (néologie sémantique), qui s'applique alors au « bruit » créé sur les réseaux sociaux, dans les médias, etc. Ou encore le néologisme *ègurnièdje* « archivage électronique ». On part du nom *gurnî* « grenier », auquel on ajoute le préfixe è- (« en- ») et le suffixe -èdje (« -age », néologie formelle). Le néologisme ainsi créé, littéralement « en-grenier-age » se distingue du sens initial du nom *gurnî* (néologie sémantique) et s'applique maintenant à l'archivage électronique des documents (lesquels, naguère, pouvaient trouver place au grenier – ou à la cave).

2. Emprunts

Un autre procédé très fréquent de création consiste à emprunter des mots, principalement au français, mais aussi aujourd'hui à l'anglais. Ces emprunts peuvent être quasi identiques à la forme de la langue source (*gazète* « gazette », *ordinateûr* « ordinateur », etc.) ou connaître une légère adaptation phonétique (*tèlèvûzion* « télévision », *istwêre* « histoire », etc.).

Cette forme d'enrichissement de la langue n'est pas celle que le concours « Noûmots » souhaite privilégier, parce qu'elle ne fait pas appel à des ressources propres de nos langues régionales.

3. Quelques suggestions pour la création néologique

Les néologismes doivent être conformes aux principes de composition de la langue choisie (wallon, picard, gaumais, champenois). Il convient en particulier

- de puiser dans l'inventaire des préfixes et suffixes disponibles ;
- de se conformer aux règles de prononciation existantes ;
- de respecter la morphologie de la langue.

¹ La quasi-totalité des exemples qui illustrent ce point ont été retenus par le jury parmi les meilleures créations du concours « Noûmots » de la Fête aux langues de Wallonie 2015.

Un néologisme réussit à s'imposer dans l'usage non seulement s'il respecte des critères formels, mais aussi lorsqu'il « parle » aux gens. Sa compréhension immédiate par un maximum de Wallons, quelle que soit la variété de langue parlée, est un atout. De même, la facilité de sa mémorisation, la suggestivité qu'il véhicule, l'humour qu'il communique, etc.

Pour en savoir plus...

Une belle synthèse des questions liées à la création de mots nouveaux dans les langues régionales a été réalisée par Lucien MAHIN. Vous la trouverez à l'adresse suivante :

<http://berdelaedje.walon.org/viewtopic.php?p=4569#4569>

• **Règlement :**

Article 1 – Le concours de néologismes – Noûmots est organisé par le Comité organisateur de la « Fête aux langues de Wallonie », avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 2 – Le concours est ouvert à toute personne soucieuse de faire vivre les langues régionales, sans restriction géographique ou linguistique. Le concours est ouvert aux participations individuelles ou aux groupes.

Article 3 – Les propositions collectives et individuelles ne feront pas l'objet de catégories séparées. Toutes les propositions seront envoyées anonymement. Les participations individuelles ne seront pas distinguées des participations collectives.

Article 4 – Chaque participant est invité à constituer une liste de minimum 5 (cinq) noûmots (néologismes). Il/elle peut proposer autant de noûmots qu'il le souhaite. Le thème retenu en 2018 est celui du **voyage**.

Article 5 – Une liste de suggestions est transmise à titre purement indicatif. Les propositions peuvent être faites à partir de cette liste, mais des néologismes qui ne seraient pas repris dans cette liste pourront également être retenus par le jury. Néanmoins, il appartient à chaque participant de vérifier que ses propositions ne recouvrent pas des termes déjà largement en vigueur chez les locuteurs wallons.

Article 6 – Chaque proposition doit être accompagnée d'un bref commentaire (entre 3 et 5 lignes) mettant en évidence la manière dont le noûmot a été formé et justifiant sa construction. Outre cette explication, un exemple, dans lequel le noûmot est placé au sein d'une phrase ou d'un court texte, est exigé.

Article 7 – Chaque candidat enverra ses propositions pour le **5 mai 2018** à 17h00 au plus tard, la date et l'heure du courriel d'envoi faisant foi, à l'adresse électronique suivante : <baptiste.frankinet@provincedeliege.be>. Les documents, joints en fichier attaché au courriel de candidature, le seront au format Word. Il convient de mentionner les coordonnées complètes des candidats dans le courrier électronique.

Article 8 – Les propositions seront examinées par un jury composé de spécialistes des langues régionales de la Wallonie. Les critères suivants guideront leurs appréciations : - Conformité de la forme du noûmot par rapport aux principes de composition de la langue choisie ; - Atouts présentés par le noûmot quant à l'accueil de la forme par le public (compréhension par un maximum de Wallons, adaptabilité aux différentes formes régionales, facilité de mémorisation).

Le jury, qui travaillera collégialement et en toute indépendance, est seul compétent pour désigner le(s) lauréat(s). Ses décisions seront sans appel.

Article 9 – Les propositions lauréates seront proclamées le samedi 19 mai 2018 à Namur. Les six propositions jugées les meilleures par le jury recevront un prix de la valeur suivante : 150 € pour le premier prix, 100 € pour le second, 50 € pour les troisième, quatrième, cinquième et sixième propositions jugées les meilleures. En outre, une sélection parmi les noûmots retenus sera opérée et fera l'objet d'une publication par le CROMBEL.

Article 10 – En participant au concours, les candidats s'engagent à accepter sans réserve les clauses du présent règlement. Aucun recours fondé sur les conditions, le déroulement ou le résultat du concours ne pourra être admis.

Suggestions de Noûmots à créer

- | | |
|---|--|
| o agent (de voyage) | o escale |
| o atterrir | o guide touristique (type Michelin ou Routard) |
| o auberge de jeunesse | o hôtesse de l'air |
| o bagages | o location entre particuliers (type Air Bnb) |
| o billet aller-simple / billet aller-retour | o métro |
| o bivouac | o passager |
| o boutique détaxée | o péage |
| o camping-car (ou mobil home) | o pilote (d'avion) |
| o carte d'embarquement | o retardé (vol) |
| o city-trip | o séjour all inclusive |
| o croisière | o steward |
| o destination | o tour de contrôle |
| o enregistrer (des bagages) | o visa |
| o équipage (de cabine) | o voucher |



Finale du 81^{ème} Grand Prix du Roi Albert I^{er}

En présence du Représentant du Roi

Samedi 26 mai 2018 à 15h00

Théâtre communal - Le Trianon

Rue Surllet 20 - 4020 Liège
Réservations obligatoires 04/342.40.00
du mercredi au vendredi de 12h à 17h

Présentation du spectacle de la troupe lauréate



Le Grand Prix du Roi Albert I^{er} est organisé avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne, la Ville de Liège, de la Province de Liège et de CULTURE S. A. B. A. M.